

CONVOCAION
SEMESTRE 5
SESSION INITIALE et SESSION 3

PROMOTION 2021/2022
VERSION 1 du 03/08/2021
Référence : T5N5-2-3



Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise. Les étudiants se présentent avec une pièce d'identité.

Compétences	Unité Enseignement	ECTS	Compensation	Date - Horaire	Convocation	Durée	Salle	Modalités	Critères
4	U.E 2.6 – S5 Processus psychopathologiques	2	NON		13h30	1 h 30		Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
4	U.E 2.9 – S5 Processus tumoraux	2	NON		8h30	1 h 30		Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
4	U.E 2.11 – S5¹ Pharmacologie et thérapeutiques	2	NON			2h00		Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances et des résultats * Compréhension des mécanismes * Pertinence de l'analyse dans les calculs de dose * Rigueur du raisonnement critique
9	U.E 3.3 – S5 Rôles infirmiers organisation du travail et inter professionnalité	2	NON			Délai de restitution de l'écrit Le 08/12/2021 12 h 00		Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant	* Prise en compte du champ d'intervention spécifique dans la contribution au parcours de soins de la personne * Identification des compétences particulières
6	U.E. 4.2 – S5 Soins relationnels	1	OUI avec UE 4.7			Délai de restitution de l'écrit Le 17/11/2021	3	Analyse d'une situation relationnelle	* Cohérence entre les modalités de la relation et les personnes, situations, objectifs du projet de soin et pathologie
4	U.E 4.4 – S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	NON		<i>Cf</i> convocation individuelle	0 h 45	PFCT	Injection dans les chambres implantables en situation simulée	* Habileté et dextérité * Respect hygiène, asepsie, ergonomie * Cohérence dans l'organisation * Raisonnement et justesse dans mise en œuvre * Connaissances en lien avec les actions
4	U.E. 4.7 – S5 Soins palliatifs et fin de vie	2	OUI avec UE 4.2		Vidéo ou texte 2/12/21 (<i>cf. planning</i>)	TPG 8 h 00		Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation (témoignage, écrit, vidéo ...) de soins palliatifs	* Qualité de la réflexion portée sur la situation * Mise en évidence des valeurs personnelles et professionnelles



¹ La session de rattrapage pour l'UE 2.11 – S5 est programmée le lundi 6 avril 2020 de 14 h 00 à 16 h 00.

				Délai de restitution de l'écrit Le 17/12/2021				et/ou de fin de vie	
*	U.E. 5.7 – S5 Optionnelle	1	NON	Délai de restitution de l'écrit via COMPILATIO au référent SPI Le 19/11/2021 à 08h30	2		Compte-rendu écrit des éléments découverts dans le module optionnel	* Implication personnelle	
4 – 9	U.E 5.5 – S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	4	NON	<i>Cf</i> convocation individuelle 1 h			Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire	* Fiabilité des données utilisées * Justesse dans le repérage d'anomalies ou de risques * Pertinence dans le rôle envisagé des acteurs et leur mode de collaboration	
8	U.E 6.2 – S5 Anglais	2	NON	<i>Cf</i> convocation individuelle Préparation 0 h 30 Oral 0 h 30			Présentation en anglais d'un article professionnel Préparation et Oral en groupe	* Justesse du vocabulaire * Répartition du temps de parole entre étudiants	
*	UE 5.8 – S5 Stage	10	NON	350 h					<ul style="list-style-type: none"> • Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique. • Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées. Analyse de pratique professionnelle – APP – 2 APP sont transmises au formateur référent du suivi pédagogique, au plus tard, le 1^{er} jour ouvré suivant la fin de stage, soit le 7/02/2022.

TOUT ÉTUDIANT ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉ CI-DESSOUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION.

Pour les UE concernées, la compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement entre la session 1 et la session 2 de la même année.

L'étudiant doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les UE non validées.

La session de rattrapage est programmée les semaines n° 16 et 17 du 1^{er} au 29 avril



Patrick LEHMANN

Directeur des soins
Directeur de l'institut de formation